



Aux retraités FO de Seine-et-Marne,

Tout d'abord, nous vous adressons des excuses car un contretemps personnel et informatique ne m'a pas permis de vous contacter plus tôt.

Le 17 novembre était prévu par 7 organisations de retraités sur les 9 habituelles (manquent la CFTC et la CFE-CGC) une journée de mobilisation" classique" : rassemblements, délégations aux préfets...

La continuation de l'épidémie de COVID et la restriction de la liberté de manifester décidée par ce gouvernement en ont modifié les modalités. Certains départements maintenant appellent à des rassemblements. En Seine et Marne, nous sommes réunis en visioconférence avec les organisations de retraités CGT, FSU et FGRFP mais n'avons pas pu décider d'organiser un ou plusieurs rassemblements. Nous avons demandé une audience au Préfet de Melun et au sous-préfet de Meaux, représentants de l'Etat dans le 77, afin de leur faire part de la colère des retraités et défendre leurs revendications. De leurs côtés, les organisations nationales ont demandé une entrevue au président de la République (pour l'instant pas de réponse à ces deux niveaux).

Alors que les retraités ont déjà payé un lourd tribut à l'épidémie, des responsables politiques et des journalistes aux ordres s'en sont pris à eux, les qualifiant à nouveau de privilégiés" qui n'ont eu aucune perte de revenu pendant le premier confinement, au contraire des actifs", certains proposant même une baisse des retraites. Et le gel des pensions depuis près de 10 ans, et l'augmentation de la CSG, la perte de pouvoir d'achat... ? Quels privilèges quand un tiers des retraités touchent moins de 1000 euros par mois ?

Avec le national nous appelons tous les retraité-e-s SOIT A SIGNER LA CARTE PÉTITION, SOIT À SIGNER LA PÉTITION EN LIGNE adressée au président de la République <http://chng.it/5HDCZ4JrQh>

Vous trouverez également ci-dessous la lettre que les organisations de retraités du 77 ont adressé aux députés et sénateurs de notre département ainsi que celle adressée par l'UCR-FO, UCR-CGT, la FSU, SUD, la FGFRP, la LSR et Ensemble et Solidaires au président de la République

**ALORS SIGNEZ, FAITES SIGNER AUTOUR DE VOUS !
ON NE LÂCHE RIEN !**

Fraternellement
Pour l'UDR-FO 77,
JC Chériki

L'exigence des Retraités



M. LE PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg
Saint-Honoré
75008 Paris



- Non à la perte du pouvoir d'achat
- **100 euros tout de suite** pour rattraper notre pouvoir d'achat
- Revalorisation des pensions indexée sur le salaire moyen
- Accès à la santé pour tous
- Prise en charge de la perte d'autonomie à 100% dans la branche maladie de la Sécurité sociale

Nom et prénom :

Ville :

Courriel :

Signature :



Melun, le 13 novembre 2020

Lettre aux députés et sénateurs de Seine-et-Marne

Madame, Monsieur,

Nous venons de prendre connaissance du projet de loi pour le financement de la Sécurité sociale 2021 et nous constatons que la santé n'est toujours pas une priorité malgré les apparences.

Face à la crise sanitaire historique que nous connaissons, on pouvait légitimement attendre que ce PLFSS engage une véritable stratégie de rupture, à la mesure des enjeux fondamentaux auxquels nous sommes confrontés, et conformément aux engagements pris le 12 mars 2020 par le Président de la République lors de son « adresse aux Français ».

Mais, sans grande surprise, nous sommes une fois de plus devant un PLFSS qui s'inscrit dans la continuité des politiques menées depuis de nombreuses années qui ont conduit à la catastrophe sanitaire que nous connaissons avec, pour conséquence, une crise économique et sociale désastreuse pour l'ensemble de la population.

Comme l'écrivait le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie dans un rapport et un avis adopté en juin dernier : « *La crise sanitaire actuelle a montré les limites des dispositifs d'anticipation des situations exceptionnelles en France. [...]. Il paraît certes difficile de prévoir tous les scénarios catastrophes, mais le scénario dans lequel nous sommes était, lui, prévisible et d'ailleurs prévu.* »

Ce PLFSS s'inscrit dans une politique libérale où le système de Sécurité sociale n'a plus pour objectif de répondre aux besoins de tous. Il pose toutes les fondations d'un système à l'Anglo-saxonne géré et financé par l'État, qui octroie un minimum pour les plus précaires et qui pousse la grande majorité vers le système assurantiel et la capitalisation.

Pour l'essentiel, on continue en effet comme avant : le PLFSS prévoit ainsi de réaliser 4 milliards d'euros d'économies, dénommées *mesures de régulation*. Ces mesures d'austérité sont formulées exactement dans les mêmes termes que dans tous les PLFSS précédents depuis de nombreuses années : structuration de l'offre de soins, pertinence et qualité des soins en ville, amélioration de la performance interne des établissements de santé...

Quant aux mesures concernant le médicament, aucune régulation du marché n'est prévue et l'industrie pharmaceutique peut continuer à engendrer des profits monstres financés par la Sécurité sociale, à l'instar de Sanofi qui a distribué 4 milliards d'euros de dividendes en 2020.

Alors que le nombre de malades atteints par la Covid-19 augmente, le système de santé, et plus particulièrement l'hôpital, n'a pas la capacité d'assurer pleinement ses missions par manque de moyens. En effet, le manque de personnels et par conséquent de lits ouverts ne permet pas d'assurer à la fois la prise en charge des patients habituels et ceux atteints par le Coronavirus.

Pour 2021, de nouveaux coûts ont été anticipés pour l'achat de vaccins ou encore de tests et de masques. L'estimation de l'ONDAM pour 2021 a été fixée à +3,5 % par rapport à l'ONDAM 2020 rectifié, le portant à 224,6 milliards d'euros. Cela sera nettement insuffisant pour faire face au coût de gestion de la crise sanitaire (4,3 milliards d'euros) et du financement des investissements et des revalorisations salariales (7,4 milliards). Cela entraînera inéluctablement de nouvelles fermetures de lits à cause du manque de personnels.

Le Ségur de la santé, qui occupe une part importante de ce PLFSS, n'a répondu ni aux attentes des retraités et des salariés ni aux besoins de la population. Si le gouvernement a été obligé de lâcher une augmentation de 183 € nets par mois, il n'en reste pas moins que cela ne répond qu'en partie aux revendications des hospitaliers en particulier en termes d'embauche massive de personnels. Aucun plan de recrutement ni de formation n'est prévu alors que 100 000 embauches sont nécessaires dans l'hôpital, 200 000 dans les EHPAD et 100 000 au niveau de l'aide à domicile. Le PLFSS acte ainsi une augmentation de certains salaires de 183 € par mois en plusieurs phases, ce qui est en deçà de la revendication des personnels, et loin de rattraper les années de rigueur salariale et encore moins la moyenne des salaires hospitaliers des pays européens. La première revendication des salariés qui était l'embauche massive des personnels ne trouve aucune réponse dans ce PLFSS. Au contraire, 3 400 lits ont été fermés en 2019 et les fermetures se poursuivent dans de nombreux hôpitaux malgré la crise.

Le PLFSS 2021 introduit une participation forfaitaire via le forfait patient urgence (FPU), qui remplace l'actuel ticket modérateur proportionnel pour les patients en cas de passage aux urgences non suivi d'hospitalisation. Il sera pris en charge par les complémentaires santé et appliqué à un montant minoré pour les patients bénéficiant d'un régime d'exonération de ticket modérateur. Or, de nombreux soins réalisés aux urgences ne nécessitent pas d'hospitalisation, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas urgents et sérieux. Ce recours aux urgences témoigne et compense en premier lieu de la déficience de la permanence des soins. Le fait de faire payer les soins aux urgences risque d'encrever encore la renonciation à des soins indispensables notamment des assurés les plus fragiles. Le Gouvernement doit renoncer à ce projet scandaleux.

Ainsi que le Gouvernement l'avait annoncé, le PLFSS engage la création d'une 5^e branche dédiée à la perte d'autonomie, en individualisant les financements

alloués à la CNSA.

Cela confirme nos craintes déjà exprimées. D'une part, aucun financement nouveau n'est dégagé. On opère simplement un transfert de ressources provenant pour l'essentiel de la branche maladie et de la branche famille. D'autre part, le fait que ce financement repose à 90 % sur la CSG confirme la logique d'étatisation de cette 5^e branche, dont la gestion sera également étatisée via la CNSA, et dont la « gouvernance » ne repose en rien sur la démocratie sociale qui fonde la gestion de la Sécurité sociale.

La perte d'autonomie (qui englobe le handicap) ne doit pas être séparée de la santé, ne doit pas être en dehors de la branche maladie. Le droit à l'autonomie doit être pris en charge au titre de la maladie dans le cadre de la Sécurité sociale avec un financement par la cotisation sociale.

Il est indispensable de développer les recettes de la Sécurité sociale en supprimant les 80 à 90 milliards d'euros d'exonérations et exemptions de cotisation sociale.

La vie, la santé, le bien-être ne sont pas des dettes. La protection sociale non plus, c'est juste ce qui nous permet une vie juste et solidaire, pour retrouver ensemble nos jours heureux.

Il faut en finir avec les lois de financement et autres conventions de gestion qui étranglent notre sécurité sociale. Les exonérations de cotisations sociales patronales (559 milliards d'euros depuis 1992) doivent cesser, de même que toutes les mesures visant à faire financer la Sécurité sociale par l'impôt, pénalisant très souvent les retraités.

La France a largement les moyens de mener une politique plus ambitieuse de protection sociale financée à 100 % par une Sécurité sociale intégrale intégrant la perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécu.

Il s'agit là d'un véritable choix de société qui passe aussi par une autre politique en matière d'emploi et de salaire s'opposant de fait à la financiarisation de l'économie.

Situation particulière de la Seine et Marne :

La pandémie que nous traversons montre combien l'appareil médical de notre pays est à la peine malgré le dévouement des soignants. Fermetures de lits hospitaliers, fermetures de postes, insuffisances de recrutements se paient au prix fort et le sous-équipement de la Seine et Marne ne se dément pas. Cela doit changer !

En 2008 : selon le rapport du Pr ATLAN devant le Conseil Économique et Social Régional notre département était **l'un des moins bien dotés de la région IDF**, celui où **les soins étaient les plus rares et les plus chers**

En 2019 : nous accédons à la **96^{ème} position** sur 96 départements métropolitains en nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants

En décembre 2019 : « Le sud 77 détient **l'espérance de vie masculine la plus faible d'Île-de-France** » selon le rapport de l'Observatoire Régional de Santé qui pointe également la **grande disparité** existant **entre le nord et le sud** de notre département.

En 2020 : le constat est accablant : tout au long de ces 12 années, la Seine-et-Marne, **département en pleine extension démographique**, a été la grande oubliée des politiques de santé mises en place par les décideurs à tous les échelons.

Nous demandons qu'un point d'arrêt soit mis à cette situation insupportable !

Nos propositions à moyen et long terme :

- Multiplication des **centres de santé publics** dotés de **médecins salariés**, solution réclamée par de nombreux jeunes médecins ;
- Création d'une faculté de médecine de plein exercice et d'un CHU dans le département ;
- la cessation des dépassements d'honoraires ;
- le **remboursement des soins à 100% par la Sécurité Sociale** dont on doit arrêter le pillage ce qui mettrait un terme à l'augmentation des mutuelles ;
- l'arrêt de la destruction de l'Hôpital Public qui doit enfin être doté des moyens de fonctionner correctement, notamment en recréant les postes supprimés et en le dotant de matériel performant

Nous exigeons que la Seine-et-Marne cesse d'être sinistrée en matière de santé !

Se soigner est un droit fondamental pour tous, y compris dans notre département !

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sincères salutations.

Catherine PETIT - Union Syndicale des Retraités -CGT, 15 rue Pajol 77000 MELUN (usrct77@gmail.com)

Colette CATTEAU - Section Fédérale Départementale des retraités FSU, 2 rue la Varenne 77000 MELUN (colette.catteau@gmail.com)

J.-Louis CROZEMARIE - Fédération Générale des Retraités-es de la Fonction Publique, 5 sq. Cahen Michel 77250

VENEUX les SABLONS (jlcroze@gmail.com)

J.-Claude CHERIKI – UDR-FO, 2 rue la Varenne 77000 MELUN (udrfo77.@gmail.com°)



Montreuil le 10 novembre 2020

Monsieur le Président de la République,

L'inquiétude mais aussi la colère sont grandes parmi les retraités.

En cette période où les retraités ont payé un lourd tribut à la pandémie (80 % des décès), ils subissent un matraquage médiatique les présentant comme des privilégiés. C'est dans le Figaro que l'on peut lire un article de M. Hakim El Karoui « *Les retraités doivent contribuer à l'effort de guerre sanitaire* ». Il invite le gouvernement à « *baisser temporairement le niveau des pensions des retraités, au nom de la solidarité entre les générations* ».

Malheureusement, il n'est pas le seul exemple.

En 12 ans, leur pouvoir d'achat a été réduit de 20 %. Ces dernières années, avec le gel des pensions et la hausse de la CSG, leur pouvoir de vivre a été sérieusement amputé alors que la hausse des prix s'accélérait et nul doute que la crise sanitaire et économique va aggraver leur situation.

Nous pouvons facilement constater que cette politique de rigueur menée à l'égard de la population retraitée n'a pas permis à la situation économique du pays de se redresser. Plus certainement, ce sont les inégalités qui ont été accrues.

Ce dont le pays a besoin, c'est d'un plan de relance du pouvoir d'achat des salariés et des retraités. Ce n'est pas le moment de réduire leur pouvoir d'achat ! Ils en ont besoin pour eux et leur famille. Notre économie en a besoin, car ils ne sont pas seulement des consommateurs utiles à l'économie, ils participent à hauteur de 8 % à la production de richesses en France. Souvent, ils aident financièrement leurs enfants et petits-enfants touchés par le chômage. Leur contribution à la vie sociale, particulièrement par le bénévolat et la vie municipale, est décisive dans cette période de crise sanitaire et économique.

Mais ils voient bien que l'austérité ne s'applique pas à tout le monde. Des milliards sont distribués aux entreprises, ou plutôt à leurs actionnaires, alors que le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité fait état d'une explosion des dividendes chez les 0,1 % les plus fortunés, après la suppression de l'ISF et l'abaissement de la fiscalité sur le capital. Les dividendes ont augmenté de 60 % en 2018, pour atteindre 23,2 milliards d'euros ! La pauvreté s'étend, mais la fortune des 0,1 % de Français les plus aisés a augmenté d'un quart depuis 2017.

On peut comprendre la colère des retraités culpabilisés.

C'est bien pour cela que nous réclamons immédiatement 100 € d'augmentation, pour rattraper notre pouvoir d'achat, pour toutes les pensions ainsi que la revalorisation des pensions indexée sur le salaire moyen. De même, nous sommes inquiets sur ce que prépare le gouvernement en matière de revalorisation des pensions 2021.

Puisque les retraités et les personnes âgées ont été les principales victimes de la première phase de la pandémie, des mesures fortes auraient dû être prises pour affronter la deuxième vague de Coronavirus.

Nous sommes plus démunis encore pour affronter la propagation du virus. Rien n'a été fait pour renforcer notre système de santé en moyens humains et matériels, hormis la fabrication de masques qui ne sont toujours pas gratuits, le dépistage est dérisoire et les tests quasiment inaccessibles. Au contraire les suppressions de lits continuent de plus belle en pleine reprise de l'épidémie et sont même programmées dans le PLFSS 2021. C'est invraisemblable quand le gouvernement, en même temps, impose des règles de confinement d'autant plus strict que la marge de manœuvre des services hospitaliers (en matériel et en personnels) est limitée.

En effet, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021 prévoit une économie de 4 milliards sur les dépenses de santé. Comment s'étonner que de nombreux hôpitaux soient déjà saturés, les personnels soignants épuisés, les personnes les plus fragiles sont encore plus menacées. Le Parlement, en seconde lecture, se doit de revoir ce PLFSS 2021 afin de répondre aux besoins de tous.

Enfin le rapport VACHEY envisage un véritable racket sur les retraités et les salariés, avec notamment la proposition d'une nouvelle augmentation de la CSG et la suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Pourquoi créer une branche spécialement dédiée aux questions de perte d'autonomie ?

La perte d'autonomie concerne les jeunes comme les anciens. La branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Dans ces propositions, Handicapés et personnes âgées se retrouveraient ainsi mis à part alors qu'ils auraient toute leur place dans la branche maladie. Et nous assisterions à un nouveau dépeçage de la Sécurité Sociale.

Ce 17 Novembre 2020, à l'appel d'organisations syndicales et d'associations de retraités, des initiatives en direction des Préfectures ont été programmées dans toute la France.

Nos organisations syndicales et association vous sollicitent pour vous rencontrer ce même jour afin d'exposer nos inquiétudes, de porter nos exigences. Les 17 millions de retraités pourraient y voir une forme de mépris si vous refusiez une nouvelle fois d'être reçus.

Monsieur le Président de la République, nos organisations syndicales et associations vous sollicitent pour une rencontre ce 17 novembre.

Dans l'espoir d'être reçu, veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Marc Le Disert (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

Francisco Garcia (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)